déjà cité ces paroles à la Chambre, et je vais les citer encore, vu que l'honorable député d'Halifax a paru les avoir oubliées loisqu'il a déclaré qu'il avait toujours été de l'opinion que les membres du service civil doivent jouir du libre exercice de leur droit de vote. Il a dit:

Tant qu'ils ont servi l'Etat ils ont été prolègés dans leurs fonctions, mais en oubliant ce principe en prenant une part active contre le gouvernement duquel ils dépendent, ils risquent leur propre position, qu'ils perdront ou conserveront selon la défaite ou la victoire de leur parti.

Co langage si insultant, d'après l'opinion émise par l'honorable député ce soir, est le langage dont il s'est servi

dans son propre comté devant ses électeurs.

L'honorable député devra donner des explications sur un tel changement dans ses rêves. Ce changement est probablement dû au sait que l'honorable député parle aujourd'hui commo membre de l'opposition, tandis qu'il parlait alors comme membre du gouvernement. Je crois qu'il est injuste de sa part de lancer contre le service civil de la Nouvelle-Ecosso les accusations qu'il a portées ce soir, surtout contre la branche difficile du service de l'Intercolonial. Les employés sur ce chemin de fer sont tous des employés compétents, qui en laissant l'Intercolonial trouvent des positions chez des compagnies privées, tant au Canada qu'anx Etats-Unis, et l'honorable député n'a aucune preuve à l'appui de ses accusations. Lui même re voudrait pas, après réflexion faite, dire que les employés de l'Intercolonial ont agi d'une maniò e condamnable dans cette élection. Tout ce que l'en pent dire c'est qu'ils ont pris une part active dans la dis-cussion du jour, comme étant intéressés dans le résultat de l'élection à laquelle ils avaient droit de vo'er. Je connais autant ces employés que l'honorable dépu é de la gauche. Sur une certaine étendue ce chemin traverse le comté de Pictou, et je n'ai eu connaissance d'aucun acte condamnable de leur part. Ils vaquaient à leurs occupations ordinaires, et accomplissaient convenablement leurs devoirs. En effet, aucun électeur ne s'est conduit plus décomment que les employés du chemin de fer Intercolonial pendant cette campagne; et je dis que c'est indigne de la part de l'honorable député, de venir, sans pouvoir porter une accusation directe du gerre de celle portée ce soir et qui mérite d'être discutée, d'accuser, dis-je, d'une manière gérérale, les em-ployés du chemin de fer Intercolonial de s'être mal conduits pendant l'élection. J'ai répudié l'action, et je suis, autant que l'honorable député, en position de conneître les faits. Je dis qu'ils se sont conduits convenablement; et en considérant qu'ils étaient intéressés autant que l'honorable député lui-même, je crois que le fait qu'ils ont accompli leur devoir comme d'habitude leur fait honneur. Ce qui ennuie et excite l'honorable député, c'est que ces employés ayant connu co que c'était qu'un gouvernement libéral, étaient excités par la crainte de se voir de nouveau dans cette position, ils avaient eu cinq ans de ce gouvernement; ils avaient existé pendant ces cinq ans, mais j'osc dire qu'ils craignaient de no pouvoir passer une semblable période, ou que cette province qui les intéresse autant que n'importe quel électeur ne put souffrir cinq nouvelles années. Je connais personnellement des employés du chemin de fer de l'Intercolonial qui—je ne pense pas que ce soit la majorité—ont voté contre le gouvernement.

Pour ce qui est du comté de Pictou je sais que la majorité n'a pas voté dans ce sens, car les employés comprensient qu'il était de leur intérêt, ou de l'intérêt du pays ou de la province, que le gouvernement actuel ne sût pas renversé; mais je connais des hommes qui jouissent de leurs positions ct qui cependant non seulement ont voté, mais ont travaillé contre mes collègues et contre moi même. Je crois que cela a été le cas sur plusieurs parties de la ligne, mais il n'y a aucun doute qu'ils ont considéré le langage blessant du député sénior d'Halisax (M. Jones) dans le cours de la campagne précédente, et cela a déterminé plusieurs à appuyer je nierais le fait.

étrange, les mêmes idées avaient été exprimées par l'hono- le gouvernement plus fortement qu'ils ne l'avaient fait jus-rable député dans cette Chambre, le 9 janvier 1874. J'ai qu'alors. Je ne doute pas que la consuite de l'honorable député à leur égard ne les ait pas rassurés sur la direction du service, ou la manière dont seraient traités les employés, dans le cas où l'honorable député eût été élevé au pouvoir ou fût devenu de quelque importance politique. Je no pense pas que la Chambre tienne beaucoup à entendre les accusa ions continuelles que porte l'honorable député contre les électeurs de la Nouvelle-Ecosse. Je ne pense pas quo cela puisse être discuté ici. L'honorable député était dans l'ordre en traitant le sujet qu'il a soumis à la Chambre; nous pouvions raisonnablement discuter ce sujet; mais je ne crois pas que sa tentative de retourner continuellement à la vieille lutte dans la Nouvelle-Ecosse et porter des accusations contre ceux qui n'ont pu le supporter dans sa course incertaine, je ne crois pas, dis je que la Chambre approuve cette tentative.

> M. JONES: Je suis obligé à l'honorable député pour une chose, c'est pour son allusion à mon discours de 1874. Jo lui dois beaucoup de reconnaissance pour les leçons qu'il s'est efforcé de me donner sur ce qu'il convient de discuter en Chambre. Tout honorable député aussi ancien que moi dans cette Chambre, aimera sans doute à recevoir des leçons d'un jeune homme de son age et de son expérience, aussi je prendrai la chose comme il a voulu la donner. Mais l'honorable député a cité mon discours encore une fois, comme ayant été prononcé en 1871. Ce discours est l'écho exact et fidèle des sentimentaque j'ai exprimés pendant la dernière élection à Halifax, et ce soir, ici. D'après la citation de l'honorable député, et je suppose qu'il est correct, j'ai dit que tant qu'ils servaient l'Etat ils étaient protégés, muis que s'ils oubliaient ce principe pour travailler activement contre le gouvernement dont ils étaient les subordonnés.

Qu'ni-je dit ce soir ?

Je leur ai accordé le droit d'exercer librement leur droit do suffrage, mais j'ai dit qu'en travaillant contre le gouvernement ou l'opposition ils sortaient de leurs devoirs et leurs fonctions, car ils ne sont pas les serviteurs du gouvernement du jour, mais du pays, et doivent user de délérence et de respect envers le sentiment public du pays. L'honorable député dit qu'il n'a vu dans Pictou aucun acte de violence commis par les employés du chemin de fer. Je ne les ai pas acrusés d'actes de violence. L'honorable député cherche à s'excitor lui-même, et il m'attribue des paroles que je n'ai pas dites. J'ai dit qu'ils étaient des paroles que je n'ai pas dites. J'ai dit qu'ils étaient des partisans politiques placés par le gouvernement qu'il sup-porte. Il a dû les trouver très utiles. Il dit qu'il a conversé avec eux. Il a eu le contrôle entier du chemin de fer Intercolonial durant la dernière élection. Il sait parfaitement bien que lui, le ministre des finances et le maître général des postes avaient la direction du chemin et transportaient des électeurs de toutes les parties de la province. Des hommes furent amenés de Spring Hill par l'Intercolonial pour voter en faveur de l'honorable député de Pictou. Et qui a payé? Y a-t-il quelqu'un qui pense que ces gens ont payé leurs propres dépenses? Je sais moi-même que des passes furent distribuées à des gens d'Halifax pour leur permettre d'aller voter pour l'honorable député de Picton. Un homme à mon propre service reçut une passe pour aller à Pictou, mais il préféra rester à Halifax et voter là; dix jours après l'élection il vint me trouver et me dit: J'ai une passe qui m'a été envoyée pour me permettre d'aller voter à Pictou pour M. Tupper, vu que j'ai des amis à Pictou, et que le voyage ne me coûte rien, je crois que je vais y aller, et il partit.

M. TUPPER: Je nie cela.

M. JONES: Je vais nommer la personne.

M. TUPPER (Pictou): Vous donneriez vingt noms, que